170785 - Développer les programmes de IPhone sur un pc en violation de l'accord conclu avec la compagnie Apple

question

Je suis un spécialiste de la promotion des programmes. J'ai décidé avec la permission d'Allah de développer les programmes utilisés sur IPhone fabriqué par Apple. La promotion nécessite l'achat du logiciel spécial conçu à cet effet par la compagnie Apple et dénommé Mac OS afin de l'utiliser dans la promotion. En dehors de l'usage de ce logiciel, aucune méthode ne permet d'y parvenir. On peut acheter à Apple un CD contenant ce logiciel à 30 dollars. Mais dans le contrat d'utilisation conçu par Apple, il est précisé qu'on doit charger le logiciel exclusivement sur un appareil fabriqué par Apple. Au terme de la licence d'exploitation , l'utilisateur ne peut légalement charger le logiciel sur un appareil non fabriqué par Apple. Vous trouverez ci-joint la clause portant sur cette condition...
Le problème est que je ne possède actuellement même pas le prix de l'appareil le moins cher de fabrication Apple pour pouvoir y charger le logiciel et commencer l'apprentissage de la programmation et partant programmer des applications et les vendre. Pourtant je peux grâce à Allah installer le logiciel sur mon pc à des fins d'apprentissage et en attendant de pouvoir acheter un appareil Apple. M'est il permis de le faire dans le seul but d'apprendre? M'est il permis d'installer ce logiciel sur mon pc et d'ignorer la clause susmentionnée vu que le CD m'appartient entièrement puisque j'en ai payé le prix et devrais pouvoir l'utiliser comme je veux. Vous avez déjà émis une fatwa dans ce sens à propos du Gil break utilisé sur IPhone sur la base du fait que son acquéreur en est le propriétaire et peut à ce titre en faire ce qu'il veut? Sachons que j'ai l'intention d'acheter effectivement le logiciel quand je possèderai l'argent nécessaire ou quand j'aurai vendu les applications, s'il plait à Allah. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est permis à celui qui possède un logiciel de l'utiliser sur n'importe quel appareil et il n'est pas tenu de respecter la condition formulée par le vendeur carelle se heurte à l'objectif du contrat. Une vente juste doit produire ses effets, notamment le transfert de la propriété de l'objet vendu au profit de l'acheteur et la remise de son prix au vendeur. Quand l'acheteur est entré en possession de l'article vendu, il lui est permis de l'utiliserde manière à le modifier , à le changer , à l'améliorer et à le mettre là où il veut car il ne fera qu'agir sur sa propriété.

Allah le sait mieux.